

Communiqué de presse

SNEPS/CFTC

PARIS, le mercredi 13 janvier 2010

Confédération Française
des Travailleurs Chrétiens
Affiliée à la Confédération
Syndicale Internationale

Téléphone
[01 53 11 09 19]

Fax
[01 53 11 02 06]

E-mail
[\[sneps-cftc@orange.fr\]](mailto:sneps-cftc@orange.fr)

Site internet
[\[sneps-cftc.org\]](http://sneps-cftc.org)

Site internet de la
Confédération
www.cftc.fr

[5 avenue de la porte de
Clichy 75017 paris]

Les différents ministères qui sont **Intérieur, Transport, et DGAC** décident ensemble de se qui seraient bon pour la sureté aéroportuaire française, sans inclure les organisations syndicales de salariés dans leurs réflexions. Le scanner corporel jeune par son existence, de faite, le **SNEPS/CFTC** s'interroge sur la connaissance ou pas, des conséquences à long terme de ces effets sur la santé des usagers du transport aérien, voire du personnel des plateformes aéroportuaires.

Le **SNEPS/CFTC** considère que « **le scanner corporel** » **porte atteinte à l'intégrité physique et à la dignité humaine, ainsi qu'a la vie privée des citoyens, Où s'arrête la vie privée par rapport à la sûreté ?** Après le scanner corporel, voici qu'il réfléchirait a une « machine de sureté biométrique (UNIPASS) » (selon la source : Le Point) ; ces technologies nouvelles de sureté risqueront de mettre à mal l'emploi dans la sureté aéroportuaire (PROFILER, OPERATEUR DE SURETE).

Y'a-t-il une recherche effrénée de moyens technologiques facilitant au plus vite les flux pour le confort du passager au détriment de la sureté et des emplois la composante ?? Pouvant accréditer l'adage : **la sureté aéroportuaire est régie par le lobby du tourisme.**

(Selon la source : le quotidien de la réunion et de l'océan indien) Le secrétaire d'état au transport à exprimer l'intention des autorités d'«améliorer les efforts de formation de toutes les équipes », au regard de notre profession extrêmement réglementée, la vraie réponse pour nos métiers de sureté aéroportuaire est: " **l'assermentation de l'agent de sureté** », à l'identique des Etats-Unis, qui ont créé un corps de fonctionnaires spécialisé s'occupant de la sûreté aéroportuaire. Ce sont des serviteurs de l'Etat au même titre que les gendarmes et les policiers.

Le **SNEPS/CFTC** demande aux différents ministères (intérieur, transport, DGAC) :

- **Au nom du principe de précaution, la suspension de l'instauration des scanners corporels.**

- **un grenelle de la sureté aéroportuaire** permettant d'avoir une perception, de l'impact sur l'emploi, face aux potentielles arrivées de ces nouvelles technologies.

Contact presse: NELTA CLAUDE. COORDINATEUR SURETE AEROPORTUAIRE.
SNEPS/CFTC
06 15 71 81 23 email: klodcftc@gmail.com